



Mars 2026

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES ET PARTIES PRIVATIVES DES LOGEMENTS COLLECTIFS

PANORAMA DES AIDES

COMMENT ÇA MARCHE ?.....	2
LA RÉNOVATION D'AMPLEUR - DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ	3
LA RÉNOVATION PAR GESTE(S).....	4

Consultez notre tableau des critères techniques
à respecter pour chacune des aides :

[CLIQUEZ ICI](#) ➔

Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et /ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.



Découvrez aussi

[MAPRIMEADAPT'](#) ➔

*l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les
travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements*

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT ÇA MARCHE ?

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS PARCOURS POSSIBLES



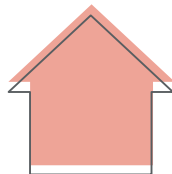
RÉNOVATION D'AMPEUR

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ

=

- SAUT DE 2 CLASSES DPE A MINIMA**
(avec 2 gestes d'isolation)
- + **RENCONTRE PRÉALABLE AVEC UN CONSEILLER FRANCE RÉNOV'**
- + **MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'**
- + **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

- Logements en résidence principale (maisons individuelles de E à G et parties privatives des appartements)
- Pour tous les ménages
- Bailleurs inclus
- Aide en fonction des sauts de classe énergétique réalisés et des revenus du ménage



RÉNOVATION PAR GESTE(S)

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' PAR GESTE(S)

=

- **ISOLATION DES TOITURES ET DES PAROIS VITRÉES**
- et/ou **VENTILATION** (conditionnée à un geste d'isolation)
- et/ou **CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉ À L'EXCLUSION DES CHAUDIÈRES BIOMASSE**
- et/ou **DÉPOSE DE CUVE À FIOUL**
- et/ou **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

- Logements F & G exclus à compter du 1^{er} janvier 2027
- Ménages aisés exclus
- Bailleurs inclus
- Enveloppe de 20000€ sur 5 ans par logement



FINANCEMENT DES TRAVAUX PAR CEE SEULS

=

- GESTES NON ÉLIGIBLES à MAPRIMERÉNOV'**
- ou **HORS PARCOURS**

- Pour tous les logements (résidence principale et secondaire)
- Pour tous les ménages
- En rénovation d'ampleur : pour les résidences secondaires et logements sociaux



PLAFONDS DE RESSOURCES 2026

ÎLE-DE-FRANCE / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 24 031	jusqu'à 29 253	jusqu'à 40 851	à partir de 40 851
2	jusqu'à 35 270	jusqu'à 42 933	jusqu'à 60 051	à partir de 60 051
3	jusqu'à 42 357	jusqu'à 51 564	jusqu'à 71 846	à partir de 71 846
4	jusqu'à 49 455	jusqu'à 60 208	jusqu'à 84 562	à partir de 84 562
5	jusqu'à 56 580	jusqu'à 68 877	jusqu'à 96 817	à partir de 96 817
Par personne supplémentaire	+ 7 116	+ 8 663	+ 12 257	+ 12 257

AUTRES RÉGIONS / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 17 363	jusqu'à 22 259	jusqu'à 31 185	à partir de 31 185
2	jusqu'à 25 393	jusqu'à 32 553	jusqu'à 45 842	à partir de 45 842
3	jusqu'à 30 540	jusqu'à 39 148	jusqu'à 55 196	à partir de 55 196
4	jusqu'à 35 676	jusqu'à 45 735	jusqu'à 64 550	à partir de 64 550
5	jusqu'à 40 835	jusqu'à 52 348	jusqu'à 73 907	à partir de 73 907
Par personne supplémentaire	+ 5 161	+ 6 598	+ 9 357	+ 9 357

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et/ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

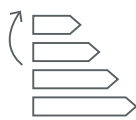


AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA RÉNOVATION D'AMPLEUR - DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ



**OBJECTIF
RÉNOVATION
D'AMPLEUR**



**SAUT DE 2 CLASSES
(A MINIMA) DU DPE OBLIGATOIRE**



POUR QUI ?

POUR TOUS LES MÉNAGES
(propriétaires occupants et bailleurs)

POUR QUOI ?

**LOGEMENTS EN
RÉSIDENTIE PRINCIPALE**
(maisons individuelles de E à G et
parties privatives des appartements)



COMMENT ?

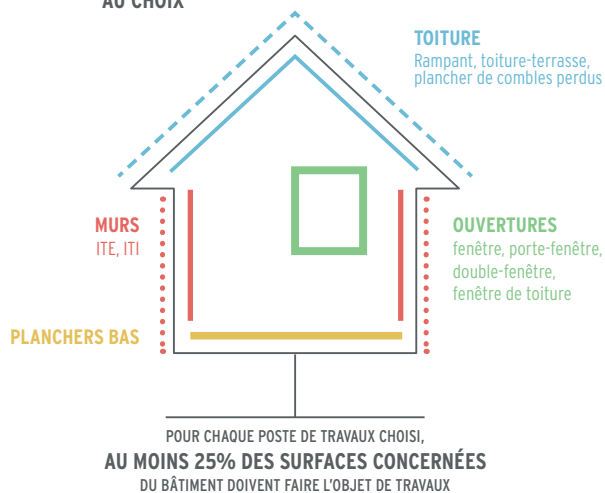
**RENCONTRE PRÉALABLE
AVEC UN CONSEILLER
FRANCE RÉNOV'**
+ **MON ACCOMPAGNEUR
RÉNOV'**
+ **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

TRAVAUX D'AMPLEUR

CRITÈRE 1

2 GESTES D'ISOLATION

AU CHOIX



CRITÈRE 2

CHAUFFAGE OU PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)

**AUTORISÉS À RESTER
EN PLACE**
(sous conditions)

- ☐ Chaudières biofioul
- ☐ Chaudières gaz
- ☐ PAC
- ☐ PAC hybrides gaz et biofioul
- ☐ Chaudières bois
- ☐ Appareils indépendants bois
- ☐ Système solaire combiné
- ☐ Chauffe-eau solaire individuel
- ☐ etc.

**AUTORISÉS À
ÊTRE INSTALLÉS**
(sous conditions)

- ☐ PAC
- ☐ PAC hybrides gaz et biofioul
- ☐ Chaudières bois
- ☐ Appareils indépendants bois
- ☐ Système solaire combiné
- ☐ Chauffe-eau solaire individuel
- ☐ etc.

**INTERDITS ET
DEVANT ÊTRE REMPLACÉS**

- ☐ Chaudières fioul (traditionnel)
- ☐ Charbon

EN +

**D'AUTRES GESTES SONT POSSIBLES
POUR RÉALISER DES SAUTS DE CLASSE**

☐ Ex : ventilation, confort d'été, etc.



**CRITÈRES DE CALCUL
DE L'AIDE**

À partir du 30 septembre 2025

GAIN ÉNERGÉTIQUE / DPE	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
2 CLASSES	30 000€ (HT)	80%	60%	45%	10%
3 CLASSES ET PLUS	40 000€ (HT)				

+

AIDES LOCALES (POSSIBLES) : un écrêtement pourrait être appliqué

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et/ou critères techniques complémentaires. Reproduction / Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

Rénovation d'ampleur & CEE

Pour les ménages **non éligibles** à l'aide « MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur » versée par l'ANAH, il est possible de mobiliser des primes **CEE** seules avec les réserves suivantes :

- Exclusion des locataires et occupants à titre gratuit
- Exclusion des propriétaires de résidence secondaire au Coup de Pouce associé



AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA RÉNOVATION PAR GESTE(S)



GESTES ÉLIGIBLES À MPR

Gestes éligibles pour les logements de A à G jusqu'au 1^{er} janvier 2027.
À partir du 1^{er} janvier 2027, les logements F et G devront obligatoirement passer par une « rénovation d'ampleur » pour tous travaux.



Ces aides s'appliquent aux logements de A à G jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027. À partir du 1 ^{er} janvier 2027, les logements F et G devront obligatoirement passer par une « rénovation d'ampleur » pour tous travaux.									
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS	COMMUN À TOUS	
CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉE									
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1250€	1000€	750€	CEE* x5	CEE* x5	CEE* x4	CEE* x4	V	V
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	1250€	1000€	500€					V	V
Foyers fermés, inserts	1250€	750€	500€					V	V
Équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique (SSC)	10 000€	8 000€	4 000€					V	V
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique (CESI)	4 000€	3 000€	2 000€					V	V
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2 500€	2 000€	1 000€					V	V
Pompes à chaleur air / eau	5 000€	4 000€	3 000€					V	V
Pompes à chaleur air / eau hybrides	5 000€	4 000€	3 000€					X	V
Pompes à chaleur géothermiques eau / eau ou sol / eau	11 000€	9 000€	6 000€					V	V
Pompes à chaleur géothermiques sol / sol	11 000€	9 000€	6 000€					V	V
Pompes à chaleur solarothermiques	11 000€	9 000€	6 000€	PAS DE CEE	PAS DE CEE	V	V		
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (CET)	1 200€	800€	400€			V	V		
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1 200€	800€	400€	CEE* x2	CEE* x1,5	V	V		
Équipements de raccordement à un réseau de froid, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1 200€	800€	400€			V	V		
ISOLATION									
Isolation thermique des parois vitrées, les matériaux installés viennent en remplacement de parois en simple vitrage	100€/éqpm	80€/éqpm	40€/éqpm	CEE*	CEE*	CEE*	V	V	
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25€/m²	20€/m²	15€/m²				V	V	
Isolation des toitures terrasses	75€/m²	60€/m²	40€/m²				V	V	
VENTILATION (pour MaPrimeRénov' : conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)									
Systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux autorégulables ou hygrorégulables	2 500€	2 000€	1 500€	CEE*	PAS DE CEE	PAS DE CEE	V	V	
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	500€	400€	300€				X	X	
DÉPOSE DE CUVE À FIOUL	1 200€	800€	400€				X	V	

CEE* = Valorisation selon fiche correspondante : contactez votre CAPEB départementale



AUTRES GESTES ÉLIGIBLES (HORS MPR) :



TRAVAUX VIA LES CEE									
CHAUFFAGE									
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses				CEE* x5				V	V
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses				CEE* x5				V	V
Robinet thermostatique				CEE*				V	V
Régulation par sonde de température extérieure				CEE*				V	V
Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce				CEE*				V	V
Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées				CEE*				X	X
Radiateur basse température pour un chauffage central				CEE*				X	X
Plancher chauffant hydraulique à basse température				CEE*				X	X
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation				CEE*				X	X
Pompe à chaleur air / air				CEE*				V	X
Désembouage d'un réseau hydraulique individuel de chauffage				CEE*				X	X
ISOLATION									
Isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur				CEE*				V	V
Isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur				CEE*				V	V
Isolation : planchers de combles perdus				CEE*				V	V
Isolation : planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert				CEE*				V	V
Fermure isolante				CEE*				V	V
VENTILATION									
Ventilation Mécanique contrôlée simple flux hygrorégulable				CEE*				V	V
Ventilation hybride hygrorégulable				CEE*				V	V
TRAVAUX VIA LA TVA À 5,5 %									
Panneaux photovoltaïques P ≤ 9 kWc				PAS DE CEE				V	X

CEE* = Valorisation selon fiche correspondante : contactez votre CAPEB départementale

⚠ = Arrêté à paraître prochainement

Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et/ou critères techniques complémentaires.
Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

